

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°77-111 du 6 Mai 1977

portant nomination du Chef d'Etat-Major
Général des Forces Armées Populaires du
Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres
du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance N°77-14 du 25 Mars 1977, portant création des Forces Armées
Populaires du Bénin ;
VU l'Ordonnance N°77-22 du 6 Mai 1977 portant création de l'Etat-Major Général
des Forces Armées Populaires du Bénin ;
Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale, Chef Suprême
des Armées ;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er -- Le Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU est nommé Chef d'Etat-Major
Général des Forces Armées Populaires du Bénin.

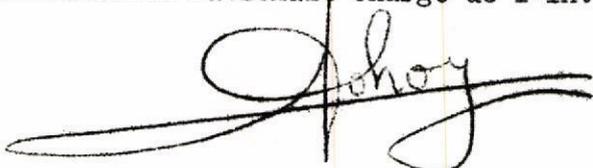
ARTICLE 2 -- Le présent décret qui a effet pour compter du 4 Mai 1977 et qui abroge
toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Mai 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pour Le Ministre des Finances absent, le
Ministre Délégué auprès du Président de la Ré-
publique, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Orientation Nationale chargé de l'intérim,

Mathieu KEREKOU


Martin Dohou AZONHIHO

.../...

Ampliations : PR 8 Intéressé 1 CAB-MIL 10 CNR 4 CS 6 DIM 2 EMGFAP 4
Ministères 15 SGG 4 SPD 2 IGE et ses sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc.3
DPE-DGAJL-INSAE 6 DB-DCF-Solde 3 Trésor 4 JORPB 1